

SEANCE DU 21 JUILLET 2016

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

A délibéré : 14

Ayant donné procurations : 2

L'an deux mil seize, le vingt et un juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Vieilley, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Christiane ZOBENBULLER, Maire,

Convocation du : 13 juillet 2016

Certifiée exécutoire le 22 juillet 2016

Transmis en préfecture le 22 juillet 2016

Etaient présents : Mme. ZOBENBULLER.

Mrs BAY NOUAILHAT, BOGNON, ERARD, FOLIN, GODILLOT,
KASAD, MARCHE, MULIN, RACLOT, VERCHERE, VIENT.

Secrétaire de séance :

Thierry MARCHE

Absents excusés :

LEROY Dorine donne pouvoir à Guy VERCHERE

SIMAO José donne pouvoir à Emmanuel MULIN

Validation de la séance du 23 juin 2016.

Madame le maire demande l'inscription à l'ordre du jour d'une délibération supplémentaire, demande accordée.

01- OBJET : TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC :

Dans le cadre des travaux d'éclairage public, une consultation a été lancée le 07 juillet 2016. Suite à cette dernière, trois offres ont été réceptionnées et leur analyse vous est présentée dans le tableau ci-dessous :

Entreprise	Note globale sur 20	Classement
SPIE	15.06	3
EIFFAGE ENERGIE	15.60	2
CITEOS	19.40	1

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de retenir l'entreprise CITEOS pour les travaux de rénovation de l'éclairage public.

Les travaux seront effectués à partir d'un accord cadre à bons de commande d'une durée ferme de douze mois à compter de la date de notification au titulaire. Il est ensuite renouvelable tacitement, trois fois, par période de douze mois pour chaque période de reconduction.

Résultat des votes :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 14
-

02- OBJET : FINANCEMENT TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC :

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser des travaux de rénovation du parc communal d'éclairage public situés sur l'ensemble de la commune dont le montant s'élève à 90 881.70 € HT.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

- Fonds libres : 49 882.00 € ;
- Emprunts :
- Subvention SYDED: 41 000.00 € ;

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés

- 1) **S'ENGAGE** à réaliser et à financer les travaux ;
- 2) **SOLLICITE** l'aide financière du SYDED ;
- 3) **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention ;
- 4) **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans un délai de un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Résultat des votes :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 14

03- OBJET : OUVERTURE DE CREDITS AU BUDGET PRINCIPAL :

Le Maire expose au conseil municipal que suite à la consultation pour la rénovation de l'éclairage public, il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires, comme suit :

Section d'investissement :

-Dépenses :

Art 21534 réseau électrification : 25 500,00

-Recettes :

Art 1328 subvention : 9 000,00

Art 021 virement sect fonctionnement : 16 500,00

Section de Fonctionnement :

-Dépenses :

Art 023 virement sect investissement : 16 500,00

-Recette : cette somme sera prélevée sur l'excédent de fonctionnement dégagée au budget primitif.

Résultat des votes :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 14

04- OBJET : CONTRAT AIDE AGENT COMMUNAL :

Le Maire expose au conseil municipal que l'agent technique titulaire a été autorisé à reprendre son travail le 12 juillet dernier sur un poste aménagé pour trois mois.

Il s'avère nécessaire de renouveler le contrat de travail de son remplaçant ; la commune a l'opportunité d'embaucher cet agent en contrat aidé.

Le conseil municipal à la majorité valide cette proposition et autorise le maire à prendre attache auprès de Pôle Emploi pour établir ce contrat de travail d'une durée de 06 mois.

Résultat des votes :

- Contre : 03
- Abstention : 02
- Pour : 09

FIN DES DELIBERATIONS SIGNATURES

DIVERS :

***EOLIENNE :**

L'étude n'a pas beaucoup avancé. Une réunion publique sera organisée en automne avec la présence du médiateur de la République. Après cette réunion, la commune devra délibérer pour la poursuite ou non du projet.

***SCOLAIRE :**

Les discussions se poursuivent pour la création d'un syndicat scolaire entre les communes de Bonnay, Merrey-Vieilley, Palise, Venise et Vieilley.

Un accord sur la prise en charge du prêt de l'école est en cours avec la répartition suivante : 65 % pour Vieilley et 35 % pour les autres communes.

***PETITE ENFANCE :**

Monsieur Franck RACLOT présente l'étude menée par CYPRES concernant la compétence petite enfance qui devra être prise en charge par les communes à compter du 01 janvier 2017.

Vu l'importance des sommes à rembourser si le service devait être abandonné, les communes recherchent les meilleures solutions pour pérenniser ce service petite enfance (création d'un syndicat ?).

***HEURES TONTE :**

Suite à diverses observations sur les travaux de tonte des agents municipaux, il est rappelé que la commune dans le cadre de ces activités doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 07 heures (arrêté n° 1616 du 19 avril 1990).

***REFECTION DU LAGUNAGE :**

Monsieur Hubert FOLIN présente le dossier reçu le 20 juillet de Sciences Environnement concernant la rénovation des berges du lagunage. Il sera étudié dès la rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures